

ECOLE MATERNELLE SAVERDUN

Le 16 avril 2019, une délégation du CHSCT SD09 a entendu 4 enseignants.

Nous avons reçu des personnels très attachés à leurs missions d'enseignants et en très grande souffrance. Certains d'entre eux sont sous antidépresseurs et anxiolytiques. Cette situation impacte leur vie personnelle et familiale.

Participer aux entretiens, rédiger les courriers et les lire a été pour ces personnels une épreuve dont ils n'étaient pas sûrs de pouvoir assumer.

Nous avons constaté :

- Un conflit important entre les personnels (ATSEM et personnel enseignant)
- Des dysfonctionnements constatés et ancrés de longue date
- Un climat délétère (menace, intimidation, moquerie ...)
- Non-respect des missions des personnels ATSEM

Préconisations

Avis	Réponse de l'administration
Faire respecter les textes officiels et les missions des ATSEM durant le temps scolaire	
Convocation des ATSEM par la mairie hors du temps scolaire (différents pots, signature de documents, réunions quelconques ...)	
Faire respecter l'autorité fonctionnelle auprès de la mairie, de la directrice sur le temps scolaire et s'en assurer (information de la directrice des absences de ATSEM, organisation du travail des ATSEM, rotation des ATSEM en cas d'absence inférieure à 10 jours, choix de projet pédagogique, répartition pédagogique des élèves, scolarisation de certains élèves)	
Réorganiser le temps de service hebdomadaire des ATSEM afin que cela n'impacte le bon fonctionnement de l'école (ménage sur temps scolaire, refus de faire certaines activités à 16h ... Journée continue depuis le passage à 4 jours qui a augmenté les tensions)	
Associer le/la directeur/rice dans la prise de décision incombant à la municipalité	
Inciter le personnel municipal à participer à la formation continue	
Dénoncer et réécrire la charte des ATSEM	
Protection des personnels par l'employeur comme le prévoit l'article 2.1 décret 95-680 du 9 mai 1995	
Mettre en place une veille permanente sur l'école (visite de l'employeur, s'assurer de l'équité dans la représentativité lors des réunions en mairie, mise en place par l'employeur d'un médiateur, relever et faire remonter tout manquement ayant des conséquences sur le fonctionnement de l'école)	
Tenir informés les membres du CHSCT SD09 de toute évolution de la situation (visite IEN, rencontre avec la mairie, incidents, arrêts maladie ...)	